



## Compte rendu du Comité de pilotage n°4 du contrat de progrès territorial Chavanon en action

Le 12/12/2024 à Bourg Lastic, rédigé par J. COLLET et E. LE ROUX, PNR de Millevaches en Limousin

### Personnes présentes :

Amandine COMBY, Maison de l'eau et de la pêche 19  
Audrey NADALLE, DDT 63  
Bastien PREVOST, Haute Corrèze Communauté  
Bernard POUYAUD, PNR de Millevaches en Limousin  
Christian CHANSEAUME, FDAAPPMA 63  
David NAUDON, Limousin Nature Environnement (en visioconférence)  
Eloïse LE ROUX, PNR de Millevaches en Limousin  
Elsa TARRISSON, Communauté de communes Pays de Gentiane  
Eulalie CAUCHY, Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine  
Fabien AURADOU, Agence de l'eau Adour Garonne  
Florent IRIBARNE, Conseil Départemental 23 (en visioconférence)  
Florian ROBERT, Communauté de communes Chavanon Combraille et Volcans  
Franck BOUTOT, Conseil Départemental de la Corrèze  
Guillaume LALOGNE NEIGE, Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne  
Guillaume RODIER, PNR de Millevaches en Limousin  
Guy MONTEIX, Commune de St-Julien-Puy-Lavèze  
Gwendoline DELOUSME, Conseil Départemental 23 (en visioconférence)  
Jean-Pierre BARRIER, APPMA Bourg-Lastic  
Julie COLLET, PNR de Millevaches en Limousin  
Julie LEBLANC, Chambre d'agriculture de la Creuse  
Leslie FRULEUX, Chambre d'agriculture 19  
Ludivine TINLOT, Région Nouvelle-Aquitaine (en visioconférence)  
Nicolas LAFARGE, Communauté de communes Dôme Sancy Artense  
Pascaline SEGUY, Haute Corrèze Communauté  
Pierre PEYRARD, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme  
Romain LEGRAND, Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne  
Sophie CATOIR, Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine  
Valérie PERRIER, Agence de l'eau Adour Garonne

### Personnes excusées :

Arnaud MULLIE, chambre d'agriculture 63  
Corinne MELLET, FR CIVAM Auvergne  
Cyril PETITPAS, DREAL Nouvelle Aquitaine  
David THOMAS, EDF

## Préambule

M. Bernard POUYAUD, Président du Comité de pilotage du contrat de progrès territorial (CPT) Chavanon, introduit la séance.

## Rappel du contexte et des objectifs

Les caractéristiques du bassin versant du Chavanon et du contrat sont présentées. Le CPT a été signé en début d'année 2021. Il réunit 27 porteurs de projets et 6 financeurs pour un budget prévisionnel de 5.3 millions d'euros sur 5 ans (2021-2025). Les actions sont réparties en 3 volets et 12 thématiques. Les différents objectifs du CPT sont rappelés.

## Bilan général 2021-2024

Un bilan succinct des 4 premières années (2021-2024) est présenté. Sur ces quatre années, le **budget consommé est de 2,8 Millions d'euros**, soit 63% par rapport au prévisionnel. Depuis 2021, il y a une montée en puissance des actions réalisées due au temps de latence avant la mise en place de la dynamique en particulier en sortie de la crise sanitaire COVID.

Le PNR a développé un outil cartographique (OCARHY) pour réaliser le bilan global des contrats. Cet outil permet de faire le bilan à la fois technique et financier. L'intégralité des données et cartographies est accessible à qui le souhaite (sous réserve d'une installation logiciel QGIS). Au-delà d'être un outil de bancarisation d'informations et de suivis techniques et financiers, il est une interface de visualisation cartographiques des diagnostics et actions réalisées (sur le bassin du Chavanon et celui de la Vienne).

## Bilan 2024 et perspectives 2025

Le budget prévisionnel 2024 inscrit au CPT Chavanon, est de 1 002 673 TTC. Chaque fin d'année, il est demandé aux maîtres d'ouvrage d'ajuster le montant prévisionnel de leurs actions de l'année n+1 au plus juste afin d'avoir une meilleure vision des futures réalisations. Fin 2023, le montant prévisionnel ajusté pour 2024 est de 1 209 522 €. Au final, le montant engagé au 12/12/2024 est de 628 562 € TTC, soit un taux de réalisation financière de **63% par rapport au montant prévisionnel**. Ce taux s'explique en grande partie par la non réalisation du projet d'effacement du barrage du Chavanon (cf. paragraphe sur la continuité écologique).

Le bilan 2024 et les perspectives d'actions 2025 sont présentés par volet et par thématique.

### Volet A : Lutte contre les pollutions

Ce volet est concerné par les thématiques de la réduction de l'impact des étangs et par la réalisation de travaux d'assainissement non collectif (ANC). Le taux de réalisation 2024 du volet A est de 73%. Les actions réalisées sont :

- La mise aux normes de l'étang de Malbrut par la commune de Briffons via la réalisation d'une passe à poissons. Le coût total de l'opération s'est élevé à 88 000 TTC, plus cher que prévu du fait d'imprévus lors des travaux.
- La mise aux normes de 6 systèmes d'assainissement non collectif (action dérogatoire du contrat).

En 2025, une enveloppe dédiée à l'aménagement ou à l'effacement d'étangs pour des



opérations d'opportunités de 50 000€ est prévue. Deux projets sont déjà ciblés (cf. diaporama). Le montant ajusté est supérieur au montant prévisionnel du fait du report d'une partie de l'enveloppe ANC 2024.

## Volet B : Restauration des milieux aquatiques

En 2024, seulement 18% de l'enveloppe dédiée aux opérations de restauration des milieux aquatiques et zones humides a été consommée. Ce taux relativement faible, s'explique par une combinaison de facteurs : une diminution de la programmation d'HCC, un report des actions de CC CCV, et la non réalisation de l'effacement du barrage du Chavanon. .

### 1. Développement de pratiques agricoles respectueuses des ZH et MA

Le collectif agricole continue à expérimenter le travail ensemble. Cette année, il a été choisi de mener une réflexion collective sur la gestion de la ripisylve. Dans ce cadre, deux chantiers ont été organisés, notamment avec l'Ecole forestière de Meymac pour expérimenter différents types de gestion permettant de concilier les enjeux écologiques, hydrologiques et agricoles. Un film de restitution de ces chantiers est disponible à l'adresse suivante : <https://youtu.be/tVhJs6z0FHs>

Deux autres journées, à destination des agriculteurs et des élus, autour de la réglementation cours d'eau et zones humides ont été réalisées en Creuse et en Puy-de-Dôme avec l'intervention des DDT. L'organisation d'une même journée en Corrèze est à l'étude.

### 2. Préserver / entretenir les cours d'eau

Une autre action menée dans le cadre de ce volet s'articule autour des opérations de mises en défens et aménagement d'abreuvoirs portées par les EPCI. Un seul projet a été porté par HCC cette année. Les projets de la C.C Chavanon Combrailles et Volcans ont été reportés en 2025.

### 3. Préserver les zones humides

Sur la thématique des zones humides, les actions des CEN se poursuivent au travers : la rédaction de plans de gestion, une réflexion sur les mares en lien avec la présence avérée du triton crêté (donnée acquise par le GMHL).

Parallèlement, HCC a été lauréat à un appel à projet pour la restauration de la tourbière de Bongue. Cette action n'était pas inscrite au contrat mais est valorisée étant sur les sources du ruisseau de Feyt. L'année 2025 sera dédiée à la poursuite des études préalables et le CEN NA assurera la rédaction du plan de gestion.

Un bilan sur les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) a été présenté par le Parc (action hors contrat), en tant qu'animateur sur ce territoire. Au total, ce sont 270 000 € qui ont été versés à 4 exploitations agricoles. E. LE ROUX explique que le dispositif se base sur un cahier des charges unique à l'ensemble du territoire Adour-Garonne. Les critères pour l'obtention de points permettant de calculer le montant de l'aide ne sont pas toujours adaptés au territoire. Sur les têtes de bassin versant, le seul critère de la surface de zones humides n'est pas satisfaisant car les services que peuvent rendre ces milieux est bien en fonction de leur état de conservation (non intégré au calcul de l'aide).

V. PERRIER explique que les PSE ont été développés par l'AEAG à titre expérimental. Des ajustements pourront être proposés lors du renouvellement du dispositif. Elle invite les animateurs à formaliser leur retour d'expériences et leur proposition au travers un courrier.

S. CATOIR rajoute que le CEN a eu en charge le suivi des PSE et que ce rôle de « contrôleur » n'a pas été confortable pour elle sur des secteurs de zones humides présentes mais fortement dégradées. L'idée étant bien de les amener à faire évoluer leur pratique, notamment sur l'entretien des réseaux de drainage type rigoles.

R. LEGRAND présente les travaux réalisés par le CEN Auvergne pour restaurer la tourbière de Cornes sur le Camp militaire de Bourg Lastic. Il propose qu'une sortie avec les partenaires intéressés soit organisée en août 2025 (avec l'accord des militaires). Parallèlement, le CEN Auvergne a réalisé la cartographie des habitats naturels sur le Rau de la Ramade (231 ha cartographiés dont 557 ha d'habitats patrimoniaux). Une animation foncière a également été réalisée par le CEN, permettant d'aboutir à 22% de réponse positive sur le Rau de la Ramade (soit 8 ha) et 15% dans les Gorges du Chavanon (soit 10 ha). Les retours de cette animation sont relativement bons.

#### **4. Restauration de la continuité écologique**

Sur la thématique de la restauration de la continuité écologique, deux nouveaux ouvrages du CD63 ont été aménagés. A présent, tous les ouvrages routiers appartenant au Département sont à présent franchissables. Par ailleurs, une des actions phares inscrites au contrat cette année, était l'effacement du barrage du Chavanon. Cette opération ne sera finalement pas réalisée dans le cadre de ce présent contrat, et ce malgré les contraintes réglementaires qui devraient peser sur cet ouvrage. Cette opération représentée 30% du budget prévisionnel de l'année et 54% du budget du volet B ce qui explique le faible taux de réalisation.

Une étude de transfert d'eau pour alimenter la Charente est actuellement menée par le CD19. Plusieurs scénarios aujourd'hui sont étudiés visant le Chavanon comme contributeur à ce transfert (au droit de l'ouvrage existant ou plus en aval près de la confluence avec la retenue de Bort-les-Orgues). Dans tous les cas, C. CHANSEAUME explique qu'il sera nécessaire de supprimer le barrage existant pour des raisons de sécurité de l'ouvrage.

### **Volet C : Animation, communication, suivis**

Le taux de réalisation pour l'année 2024 est de 162%. Cette surconsommation est notamment dû à la réalisation d'études sur l'assainissement collectif qui devait être réalisées les années précédentes et qui ont été reportées à 2024.

#### **1. Animation**

Cette thématique correspond aux postes de coordonnateur, de techniciens rivière et de l'animation de la cellule d'assistance technique zones humides (CAT ZH).

#### **2. Sensibilisation / Communication**

En 2025, le PNR ML a continué son travail autour de la communication générale (site internet, newsletter, ...). Parallèlement, il a réalisé un livret pédagogique sur la ressource en eau et les milieux aquatiques à destination des écoles du territoire. Ce document sera distribué à toutes les écoles du territoire dans le courant de l'année 2025. Enfin, le Parc a réalisé cette année plusieurs sorties avec les BTS GPN de Neuvic et d'Orléans sur le bassin versant du Chavanon.

LNE porte également des animations auprès de scolaires. Cette année, 128 élèves de CE2 à 5ème, ont participé à des actions éducatives. Les étudiants du BTS GPN du Lycée de Neuvic a également bénéficié d'animations et de sorties terrain.

#### **3. Suivis scientifiques**

Comme les années précédentes, les suivis cours d'eau et zones humides se sont déroulés comme prévu. En 2025, ces suivis seront poursuivis.

#### **4. Amélioration des connaissances**

Des prospections écrevisses à pattes blanches réalisées par la MPE 19, n'ont rien donné cette année (10 stations ADNe et 10 kms de linéaire prospecté).

D. NAUDON de Limousin Nature Environnement a présenté les résultats des suivis Moule perlière, réalisés cette année sur la Méouzette. Aucune mortalité massive n'a été constatée, ce qui est déjà en soit une bonne nouvelle au vu de l'état de conservation de l'espèce à l'échelle nationale. Au contraire, sur 3 secteurs a été observé du recrutement et sur 3 stations les effectifs sont en légère augmentation. Ces éléments doivent être analysés avec prudence, du fait des biais d'inventaire (observateurs de plus en plus expérimentés, matériels permettant une meilleure détection, ...). D. NAUDON en profite pour faire un point d'avancement du projet d'APPB sur le Rau de Feyt qui devrait faire l'objet de réunions courant 2025. En 2025, LNE souhaite poursuivre le travail d'inventaires et de suivi de la Moule perlière et réorienter leurs animations vers d'autres publics tout en continuant le partenariat avec les écoles du territoire.

### 5. Etudes complémentaires

Deux diagnostics assainissement collectif ont été lancés cette année et une troisième est prévue en 2025.

Sur la partie ANC, 6 dossiers ont été réalisés par CC CCV et 10 en prévision pour 2025.

## Bilan du contrat

L'année 2025 est la dernière année du contrat. L'année 2026 sera notamment consacrée à la réalisation du bilan. Un comité des financeurs a été organisée en octobre afin d'échanger sur ce bilan tant sur le fond que sur la forme. A l'image du bilan du premier contrat, il a été convenu que le Parc produise :

- un bilan thématique basé sur les thématiques du contrat ;
- un atlas cartographique à l'échelle des masses d'eau.

L'atlas cartographique sera en grande partie basé sur l'outil OCARHY et permettra d'avoir une synthèse à la fois des éléments de diagnostics et suivis mais également un bilan des réalisations (sur le plan financier et technique au travers des indicateurs de réalisation). L'ensemble des personnes présentes sont favorables à cette proposition.

L'année 2025 permettra de poursuivre les échanges sur la préparation de ce bilan avec l'ensemble des partenaires.

## Perspectives pour l'après-contrat

Le Parc souhaite profiter de ce COPIL pour affirmer son souhait de proposer un nouveau contrat Eau et climat en 2027.

Cette proposition est argumentée par :

- une volonté de poursuivre l'effort collectif initiée depuis 10 ans. L'outil contrat permet de fédérer plus de 25 maîtres d'ouvrage et d'avoir une approche systémique du cycle de l'eau. Ce programme permet progressivement d'intégrer de nouveaux partenaires, comme par exemple la Chambre d'agriculture de la Corrèze. Cette dynamique pourrait très rapidement s'essouffler par manque de coordination.
- Des enjeux forts et nouveaux à intégrer dans les réflexions collectives.
- Des pressions naissantes ;

V. PERRIER explique que le bilan et l'évaluation du contrat seront une étape clé pour expliquer les effets du contrat sur les milieux et la ressource. A ce stade, elle explique ne pas être en mesure d'identifier quel sera l'outil le plus adéquat pour ce territoire.

Elle regrette le manque d'élus dans ce type d'instances car la gouvernance et le portage politique sont indispensables pour la mise en œuvre des actions par la suite.

## Points d'actualités

Le PNR a souhaité revenir sur quelques points d'actualités en lien avec le bassin versant du Chavanon. Seul le premier point a été présenté en COPIL.

### 1. Dordogne 2050

Guillaume Laloge Neige a présenté l'exercice de prospective sur le bassin versant de la Dordogne à l'Horizon 2050. Cette étude comporte 3 phases : 1) réalisation d'un diagnostic et d'un atlas des enjeux, 2) concertation auprès des acteurs 3) réalisation d'un plan guide reprenant des projets démonstrateurs. L'ensemble de la démarche est à retrouver sur le site : [www.dordogne2050.fr](http://www.dordogne2050.fr)

## Conclusion

Le Parc remercie les personnes présentes avant de clore la séance.